



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial du 25 novembre 2019

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

. Arrêté PREF/SCPPAT/2019326-0001 du 22 novembre 2019 modifiant l'organisation et la composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales

CABINET

BRECI

. Arrêté PREF/CABINET/BRECI/2019325-0001 du 21 novembre 2019 décernant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SER

. Arrêté DDTM-SER-2019326-0001 du 22 novembre 2019 portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A9, échangeur de Perpignan Sud (n° 42), dans le cadre de travaux de réfection de chaussée sur le giratoire Euro Méditerranée

. Arrêté DDTM-SER-2019326-0002 du 22 novembre 2019 portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A9, échangeur du Boulou (n° 43), dans le cadre de travaux de mise à 2 X 3 voies entre le Boulou et la frontière espagnole

. Arrêté DDTM-SER-2019326-0003 du 22 novembre 2019 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale au titre de l'article R.123-9 du Code de l'environnement pour les travaux de remise en service et d'augmentation de puissance de la centrale hydroélectrique de la Pinouse sur le territoire de la commune de Valmanya

LE PREFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PRÉFECTURE

Secrétariat général

Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Réf. : Elsa LAPEYRE

Tél : 04.68.51.67.60

Mél : pref-coordination@pyrenes-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **22 NOV. 2019**

ARRÊTÉ n° PREF/SCPPAT/2019 326-000-1
modifiant l'organisation et la composition
du conseil départemental de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales

**Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.235-1 et R. 235-2 à R. 235-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la circulaire interministérielle du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public et la mise en place des Conseils de l'Éducation Nationale institués dans les départements et les académies (sauf départements d'Outre-Mer) ;

Vu la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/SCPPAT/2019318-0001 du 14 novembre 2019 portant organisation et composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les articles 1^{er}, 2 et 7 de l'arrêté préfectoral n°PREF/SCPPAT/2019318-0001 du 14 novembre 2019 portant organisation et composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales, sont modifiés ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 1^{er} :**

- **Lorsque les affaires inscrites à l'ordre du jour relèvent de la compétence de l'État :**
par le préfet des Pyrénées-Orientales.
En cas d'empêchement du préfet, le conseil est présidé par son suppléant, à savoir l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales (DASEN).
- **Lorsque les affaires inscrites à l'ordre du jour relèvent de la compétence du département :**
par la présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales.
En cas d'empêchement de la présidente, le conseil est présidé par son suppléant.

ARTICLE 2 :

[...]

III. - Membres représentant la région Occitanie :

Titulaire :

M. Patrick CASES
Conseiller régional

Suppléante :

Mme Eliane JARYCKI
Conseillère régionale

IV. - Membres représentant les personnels titulaires de l'État :

Proposés par la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Titulaires :

M. Jean-Paul BAREIL
Professeur certifié

Suppléants :

M. Jérôme GUY
Professeur des écoles

Mme Audrey CORREGE
Professeure des écoles

Mme Géraldine MORALES
Professeure certifiée

M. Marc MOLINER
Professeur certifié

M. Jean-François NOGUES
Professeur des écoles

M. Pierre LEVEIL
Professeur certifié

Mme Isabelle SANCHEZ
Professeure agrégée

M. Jonathan OLIEU
Principal du collège

M. Christian AUFFRET
Professeur agrégé

Proposés par l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

Titulaires :

M. Jean-Yves MELWIG
Directeur adjoint de SEGPA

Suppléants :

Mme Marthe FISCHER
Professeure des écoles

Mme Nadia FAYE
Professeure des écoles

M. Dorian STOL
Adjoint-gestionnaire

Proposés par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-PF-FO)

Titulaire :

M. Jean-Christophe BEHAGUE,
Professeur des écoles

Suppléant :

M. Tanguy LORRE
Professeur certifié

Proposés par le Syndicat National des Lycées et Collèges (SNALC)

Titulaires :

*M. Yazid RACHID
Professeur des écoles*

*Mme Véronique RIBES
Professeure certifiée*

Suppléants :

*Mme Julie SIMONETTI
Professeure des écoles*

*Mme Valérie BOURCIER
Professeure certifiée*

V. - Membres représentant les usagers au titre des parents d'élèves :

Proposés par la Fédération des Conseils des Parents d'Élèves (FCPE)

Titulaires :

M. Pascal FARINES

*M. Louis KLEE
M. Rémy LANDRI*

*Mme Cécile LUDMER
M. Olivier PARRA
Mme Lydia RABEHI*

Suppléants :

Mme Soufia BATALLA

*M. Eric CENTELLES
Mme Cécile LACAPERE*

*Mme Lebia MOULAI
M. Alain REGNIER
M. Eric RODRIGUEZ*

Proposés par l'Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Élèves (UNAAPE)

Titulaire :

Mme Sabria DELOUPY

Suppléante :

Mme Thérèse LOPEZ FABREGA

[...]

ARTICLE 7 : Le secrétariat du conseil départemental de l'éducation nationale est assuré conjointement par les services de l'État et par les services du conseil départemental selon les modalités définies par le règlement intérieur.

En ce qui concerne les affaires relevant de la compétence de l'État, le secrétariat du conseil sera assuré par les services de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales (DSDEN). »

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture et l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué à Mme la présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales et notifié aux membres titulaires et suppléants, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet

Philippe CHOPIN

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet du Préfet

Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle

Dossier suivi par :
Marion CARBONNET

☎ : 04.68.51.65.42
☒ : 04.89.12.29.18
mail : pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2019325-0001 du 21 novembre 2019 portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret n° 88-309 du 28 mars 1988, relatif à la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005, relatif à la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU la circulaire NOR/INT/00103C du 6 décembre 2006 de M. le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

VU la circulaire NOR/IOC/16691C du 15 juillet 2009 de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales ;

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : Les Médailles d'honneur Régionales, Départementales et Communales sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

- MÉDAILLE OR :

M. Jean-François COLL, conseiller municipal de la commune de Sainte-Léocadie
Mme Bernadette CARDIN-MADERN, troisième adjointe au Maire de Toulouges

- MÉDAILLE VERMEIL :

Mme Agnès LIRONCOURT, adjointe au Maire de Corneilla-del-Vercol
Mme Anne-Marie RAMIREZ, adjointe au Maire de Corneilla-del-Vercol
M. Jean-Louis TORRES, adjoint au Maire de Corneilla-del-Vercol
M. Francis ALIS, conseiller municipal de la commune de Tautavel

- MÉDAILLE ARGENT

M. Marc DEULOFEU, conseiller municipal de la commune de Prats-de-Sournia

Article 2 : Les Médailles d'honneur Régionales, Départementales et Communales sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms apparaissent dans les annexes suivantes :

- MÉDAILLE OR : Annexe n°1

- MÉDAILLE VERMEIL : Annexe n°2

- MÉDAILLE ARGENT : Annexe n°3

Article 3 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 21 novembre 2019



Philippe CHOPIN

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Annexe n°1
Arrêté portant attribution de la Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

Médaille Or

CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	GRADE	COLLECTIVITÉ
1	Monsieur Alain	ANGLADA	Agent de maîtrise principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
2	Madame Patricia	BALLESTA	Adjoint technique principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
3	Monsieur Hervé	BORREIL	Technicien principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
4	Madame Martine	BOYER	Assistant socio-éducatif principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
5	Monsieur Michel	CALPE	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
6	Monsieur Thierry	CANOVAS	Agent de maîtrise principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
7	Monsieur Marc	CARCASSONNE	Agent de maîtrise principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
8	Madame Sylvie	CASTERAN	Attaché territorial	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
9	Madame Martine	CERVERA	Adjoint administratif principal de 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
10	Madame Ghislaine	COLL	Adjoint administratif principal de 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
11	Madame Florence	COMTE	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
12	Madame Aline	DURQUEIL	Adjoint technique principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
13	Madame Monique	EXPOSITO	Attaché	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
14	Monsieur Manuel	FERNANDEZ	Agent de maîtrise.	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
15	Monsieur Pierre	FRANCH	Technicien principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
16	Monsieur Marc	GIL	Technicien principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
17	Madame Carmen	JUPPIN DE FONDAUMERE	Attaché principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
18	Monsieur Didier	LAVIELLE	Bibliothécaire principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
19	Monsieur Pierre-François	LE CLAIRE	Attaché	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
20	Monsieur Jean	MEYA	Agent de maîtrise principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
21	Monsieur Jacques	MUNOZ	Adjoint technique principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
22	Madame Anne-Christine	PEROY	Rédacteur	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

23	Madame	Valérie	POLET	Attaché	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
24	Madame	Arlette	RIGAL	Adjoint administratif principal de 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
25	Monsieur	Alain	VERGE	Agent de maîtrise principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
26	Madame	Brigitte	CASSAREUIL	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	à l'OPH Perpignan Méditerranée
27	Monsieur	Jean-Yves	PAGES	Attaché principal	à l'OPH Perpignan Méditerranée
28	Monsieur	Gilles	GARAU	Chef de police municipale	à la mairie de LE BARCARES
29	Monsieur	Jean-Paul	PONSICH	Agent de maîtrise principal	à la mairie de LE BARCARES
30	Monsieur	Gilles	NAVARRO	Adjoint administratif principal de 2ème classe	à la mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
31	Monsieur	Jean-Michel	CASTELLO	Agent de maîtrise principal	à la mairie de SAINT-ESTEVE
32	Madame	Marie-Claude	IRUJO	Assistante maternelle	au CCAS de la commune de SAINT-ESTEVE
33	Monsieur	Franck	RIZO	Agent de maîtrise principal	à la mairie de SAINT-ESTEVE
34	Monsieur	Olivier	SILBERMANN	Educateur APS principal 1ère classe	à la mairie de SAINT-ESTEVE
35	Madame	Liliane	BONGIOVANNI	Ingénieur principal	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
36	Monsieur	Bruno	FILLION	Technicien	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
37	Monsieur	Christian	HULLO	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
38	Madame	Martine	NOT	Attaché principal	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
39	Monsieur	Didier	PARTERA	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
40	Madame	Agnès	PIMENTEL	Attaché territorial	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
41	Monsieur	François-Michel	RIGNOL	Professeur d'enseignement artistique hors-classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
42	Monsieur	Daniel	SAGUER	Technicien principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
43	Monsieur	André	STENGER	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
44	Monsieur	Eric	TIGNOL	Technicien principal 2ème classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
45	Monsieur	Martin	TERRATS	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Annexe n°1
Arrêté portant attribution de la Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

Médaille Or

46	Monsieur	Pascal	VILLENOVE	Ingenieur	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
47	Monsieur	Christian	MUNOZ	Ingénieur principal	à la mairie d'ELNE
48	Monsieur	Jean-François	PINEDA	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie d'ELNE
49	Madame	Anne	CAZALS	Attaché hors classe	au SYDE TOM 66
50	Monsieur	François	BLANC	Agent de maîtrise principal	à la mairie d'ARGÈLES-SUR-MER
51	Madame	Jacqueline	LAPLACE	Agent spécialisé principal école maternelle 1ère classe	à la mairie d'ARGÈLES-SUR-MER
52	Monsieur	René-Claude	RAMPON	Adjoint administratif territorial 1ère classe	à la mairie d'ARGÈLES-SUR-MER
53	Monsieur	Henri	CABARIBERE	Agent de maîtrise	à la mairie de PERPIGNAN
54	Madame	Michèle	CANO	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
55	Madame	Anne-Marie	CASADO	Assistante maternelle	à la mairie de PERPIGNAN
56	Madame	Françoise	CLAMENS	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
57	Monsieur	Jean-Pierre	DIMON	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
58	Madame	Laurence	DURANTOU	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
59	Monsieur	Eric	FAY	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
60	Madame	Christine	GINER-FIGUERES	Adjoint administratif	à la mairie de PERPIGNAN
61	Madame	Jeanne	GOT	Attaché hors classe	à la mairie de PERPIGNAN
62	Monsieur	Gilbert	GRELET	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
63	Madame	Michelle	GRUNTER	Technicien principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
64	Madame	Marie-France	HULLO	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
65	Madame	Jeanine	JIMENEZ	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
66	Madame	Roselyne	LARROQUE	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
67	Monsieur	Thierry	LAUDIE	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
68	Madame	Véronique	LOQUETTE	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN

69	Madame	Pascale	MARCHESAN	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
70	Monsieur	Jean-Louis	MAS	Ingénieur principal	à la mairie de PERPIGNAN
71	Madame	Myriam	MAS	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
72	Madame	Rita	MERADE	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
73	Madame	Christine	MORTI	Educateur APS principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
74	Madame	Brigitte	PAVROU-NEVEU	Attaché territorial	à la mairie de PERPIGNAN
75	Madame	Joëlle	PROUST	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
76	Monsieur	Alain	BESOMBES	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de THUIR
77	Monsieur	César	CALER	Agent de maîtrise principal	à la mairie de THUIR
78	Monsieur	Erick	FONTAINE	Agent de maîtrise principal	à la mairie de THUIR
79	Madame	Corinne	SABY	Rédacteur territorial	à la mairie de THUIR
80	Monsieur	Serge	BATLLE	Agent de maîtrise principal	à la mairie de CANOHES
81	Monsieur	Marcel	BORREILL	Agent de maîtrise principal	à la mairie de CERET
82	Monsieur	Guy	AUSSEIL	Directeur territorial	au Syndicat mixte de la TET-BASSIN VERSANT
83	Monsieur	Hervé-Louis	BONNET	Attaché territorial	au CCAS de la commune de PERPIGNAN
84	Monsieur	Jean-Louis	DIAZ	Agent social principal 2ème classe	au CCAS de la commune de PERPIGNAN
85	Madame	Françoise	LABORDE	Rédacteur	au SYM PYRENEES-MEDITERRANEE
86	Madame	Sylvie	RIGOUSTE	Rédacteur	au SYM PYRENEES-MEDITERRANEE
87	Madame	Dolorès	CARRE	Attaché principal	à la communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	GRADE	COLLECTIVITÉ
1 Monsieur	Wilfried	ANTOINE	Technicien principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
2 Madame	Corinne	ARMINGAUD	Assistant socio-éducatif 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
3 Madame	Dominique	BAUDRY VASSEROT	Conseiller socio-éducatif	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
4 Monsieur	Didier	BELTRAN	Ingénieur	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
5 Madame	Françoise	BOUCHY	Conseiller socio-éducatif	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
6 Madame	Christine	FIGA	Rédacteur	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
7 Monsieur	Jean José	GARCIA	Technicien	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
8 Monsieur	Claude	LIVERATO	Ingénieur principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
9 Monsieur	Philippe	MARTY	Technicien principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
10 Monsieur	David	OBRA DORS	Agent de maîtrise principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
11 Madame	Gertrude	PRAT	Adjoint technique principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
12 Madame	Simone	RUBIO	Adjoint technique principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
13 Monsieur	Régis	SALES	Agent de maîtrise principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
14 Madame	Annick	SALY ROUSSET	Assistant socio-éducatif 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

15	Monsieur	Marc	VALETTE	Technicien principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
16	Monsieur	Thierry	VIDAL	Agent de maîtrise principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
17	Madame	Nathalie	VIVES	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
18	Madame	Carine	WARGNIES	Adjoint administratif principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
19	Madame	Geneviève	MIGUEL	Adjoint technique principal 1ère classe	à l'UDSIS 66
20	Monsieur	Isidore	PEYRATO	Rédacteur	à l'UDSIS 66
21	Monsieur	Olivier	BRUZI	Brigadier chef principal	à la mairie de LE BARCARES
22	Madame	Sabine	CHANSARD	Agent spécialisé principal 1ère classe	à la mairie de LE BARCARES
23	Monsieur	Serge	VENDRELL	Technicien	à la mairie de LE BARCARES
24	Madame	Marie-Thérèse	RIPOLL	Adjoint administratif principal de 1ère classe	à la mairie de TAUTAVEL
25	Monsieur	Joël	CORVISIER	Brigadier chef principal	à la mairie de BOMPAS
26	Monsieur	Noël	MARTY	Brigadier chef principal	à la mairie de BOMPAS
27	Monsieur	Christian	SARABIA	Brigadier chef principal	à la mairie de BOMPAS
28	Monsieur	Jean-Marc	AULET	Agent de maîtrise	à la mairie de CANET EN ROUSSILLON
29	Monsieur	Michel	DELMAU	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de CANET EN ROUSSILLON

30	Monsieur	Jean-Luc	ROMANO	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de CANET EN ROUSSILLON
31	Monsieur	Bernard	BAS	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté de communes ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS
32	Monsieur	Louis	CODOGNET	Agent de maîtrise	à la communauté de communes ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS
33	Monsieur	Jean	MASSOT	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté de communes ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS
34	Madame	Marie-Thérèse	QUINTANA	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	au CCAS de la commune de SAINT-ESTEVE
35	Monsieur	Jérôme	RECH	Agent de maîtrise	à la mairie de SAINT-ESTEVE
36	Madame	Céline	SURROCA	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	à la mairie de SAINT-ESTEVE
37	Madame	Claudine	GUTIERREZ	ATSEM principal de 1ère classe	à la mairie de CABESTANY
38	Monsieur	Jean	ANE	Professeur d'enseignement artistique classe nouvelle	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
39	Monsieur	Marc	BARADAT	Ingénieur principal	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
40	Monsieur	Alain	BARRIONUEVO	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
41	Madame	Monique	CARMONA	Rédacteur principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
42	Monsieur	Louis	COMIN	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

43	Monsieur	Patrick	DE MOZAS	Ingenieur	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
44	Monsieur	Michel	DEBAILLEUX	Technicien	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
45	Monsieur	Christian	DECOL	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
46	Monsieur	Bruno	DELONCA	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
47	Monsieur	Philippe	ESPIRITUSANTO	Rédacteur principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
48	Monsieur	Jacques	FERRA	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
49	Monsieur	Jean-Luc	GARRETA	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
50	Monsieur	Pascal	GOZE	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
51	Monsieur	Jean-François	GRAU	Technicien	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
52	Monsieur	Jacques	LESBURGUERES	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
53	Monsieur	Jean-Pierre	MAAS	Technicien principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

54	Monsieur	Olivier	MAS BOUBAY	Administrateur	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
55	Monsieur	Serge	MENOR	Agent de maîtrise	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
56	Monsieur	Patrick	MOLY	Agent de maîtrise principal	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
57	Madame	Carole	PARER	Professeur d'enseignement artistique hors classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
58	Monsieur	Michel	PARIS	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
59	Monsieur	Eric	PETTJEAN	Ingenieur principal	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
60	Madame	Andrée	PINTO	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
61	Madame	Dominique	POUECH	Technicien principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
62	Monsieur	Alain	ROMERO	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
63	Monsieur	Bernard	ROUANE	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
64	Monsieur	Edouard	SANCHO	Technicien principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

65	Madame	Florence	THELLOUT	Rédacteur principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
66	Monsieur	Gilles	VILBOURG	Technicien	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
67	Monsieur	Jean-Claude	VIVENZI	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
68	Monsieur	Louis	ESTEVE	Adjoint technique 1ère classe	à la mairie d'ELNE
69	Monsieur	Henri	OMS	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie d'ELNE
70	Monsieur	Jacques	RABAN	Adjoint technique 1ère classe	à la mairie d'ELNE
71	Madame	Christine	BLOCH	Attaché territorial	au SYDETOM 66
72	Madame	Eliane	DEBERT	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de BAHO
73	Monsieur	Michel	ALCAYDE	Technicien principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
74	Monsieur	Dominique	ALLIEN	Attaché principal	à la mairie de PERPIGNAN
75	Madame	Maryse	BAGU	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
76	Monsieur	Jean-François	BERTOLA	Brigadier-chef principal	à la mairie de PERPIGNAN
77	Madame	Marie-Laure	BIERN	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
78	Monsieur	Philippe	BUENO	Rédacteur principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN

79	Madame	Corinne	CARRIO	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
80	Madame	Mireille	CASABELLA	ATSEM principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
81	Madame	Corinne	CASTELLON	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
82	Madame	Lydie	CLAVIER	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
83	Monsieur	Antoine	COMELLA	Technicien principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
84	Madame	Muriel	COUPIN	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
85	Madame	Liliane	DEGOUT	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
86	Madame	Marie-Lou	DESTINVAL	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
87	Monsieur	Pascal	DIJAUX	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
88	Madame	Jocelyne	DURANTOU	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
89	Monsieur	Eric	ESCUDIER	Technicien principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
90	Madame	Sandrine	FALLIP-GUILHEM	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
91	Monsieur	Jean-Michel	FAUQUET	Technicien principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
92	Monsieur	Alexandre	FERNANDEZ-NUNEZ	Ingénieur principal	à la mairie de PERPIGNAN
93	Madame	Véronique	FONTAINE	Attaché	à la mairie de PERPIGNAN

94	Madame	Pascaline	FRILLEY	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
95	Madame	Dominique	GIL	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
96	Madame	Catherine	GOUMAN	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
97	Monsieur	Jacques	GREGE	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
98	Monsieur	Jean-Luc	HAMELIN	Ingénieur principal	à la mairie de PERPIGNAN
99	Monsieur	Daniel	HUGUET	Brigadier-chef principal	à la mairie de PERPIGNAN
100	Monsieur	Frédéric	JEAN	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
101	Monsieur	Lucien	JORDAN	Brigadier-chef principal	à la mairie de PERPIGNAN
102	Madame	Françoise	LABADIE MOLES	Attaché hors classe	à la mairie de PERPIGNAN
103	Madame	Carmen	LIROLA	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
104	Madame	Martine	LLAMAZARES-AMBERT	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
105	Madame	Valérie	LLANDRIC	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
106	Monsieur	Thierry	LORIEUX	Brigadier-chef principal	à la mairie de PERPIGNAN
107	Madame	Véronique	MARGOUIET	Adjoint administratif principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
108	Madame	Bernadette	MAS	Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN

109	Monsieur	Christian	NASSE	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
110	Monsieur	Henri	NAUTE	Chef de service PM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
111	Madame	Edith	NOGUES	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
112	Madame	Anne-Marie	OLES	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
113	Madame	Nadine	OLIVE	Educateur Jeunes Enfants 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
114	Madame	Marie-Joséphine	PAILLARES	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
115	Monsieur	Pascal	PEREZ	Technicien	à la mairie de PERPIGNAN
116	Monsieur	Dominique	PINOL	Technicien principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
117	Monsieur	Jean-François	PUGRIOL	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
118	Madame	Régine	RANDON-CLAVAGUERA	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
119	Monsieur	Marc	RODRIGUEZ	Brigadier-chef principal	à la mairie de PERPIGNAN
120	Madame	Chantal	ROS	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
121	Monsieur	Gaëtan	RUMIGNY	Brigadier-chef principal	à la mairie de PERPIGNAN
122	Monsieur	Richard	SABOURAUD	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
123	Madame	Catherine	SELVA	Attaché principal	à la mairie de PERPIGNAN

124	Madame	Martine	STAHL-PARNAUD	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
125	Madame	Conception	TOMAS	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
126	Madame	Nathalie	TORRES SOULIE	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
127	Monsieur	Philippe	VERRET	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
128	Madame	Eva	BOURRAT	Adjoint spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	à la mairie de THUIR
129	Madame	Véronique	SCHONK	Attaché principal territorial	à la mairie de THUIR
130	Monsieur	Jean-Michel	CAYRAC	Assistant technique	à l'OPH des PYRÉNÉES-ORIENTALES
131	Madame	Aïssa	OUACHEK	Adjoint technique principal de 2ème classe	à l'OPH des PYRÉNÉES-ORIENTALES
132	Monsieur	François	TESSONEAUD	Adjoint technique principal de 2ème classe	à l'OPH des PYRÉNÉES-ORIENTALES
133	Madame	Lydia	GARCIA-ROCHE	Attaché principal	à la mairie de CANOHES
134	Monsieur	Fernand	MANCERO	Technicien principal de 2ème classe	à la mairie de CANOHES
135	Madame	Marie-Josée	ARNAUDIES	Rédacteur	à la mairie de CERET
136	Monsieur	Jean-Pierre	DUFOUR	Agent de maîtrise principal	à la mairie de CERET
137	Monsieur	Michel	JUANOLA	Adjoint technique principal	à la mairie de CERET
138	Monsieur	Bruno	CABARROCAS	Adjoint technique principal de 2ème classe	à la mairie de BANYULS-SUR-MER

139	Madame	Marie-Pierre	CHELE	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de BANYULS-SUR-MER
140	Monsieur	Jean-Claude	GIL	Adjoint technique principal de 2ème classe	à la mairie de BANYULS-SUR-MER
141	Monsieur	Bernard	LESAGE	Opérateur APS principal	à la mairie de BANYULS-SUR-MER
142	Monsieur	Alain	RIBERA	Agent de maîtrise	à la mairie de BANYULS-SUR-MER
143	Monsieur	Hervé	TOIRON	Rédacteur principal 1ère classe	à la mairie de BANYULS-SUR-MER
144	Madame	Katia	AMOURI	Attaché principal	à la mairie de PORT-VENDRES
145	Monsieur	Thierry	GARCIA	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PORT-VENDRES
146	Monsieur	Marc	CAYO	Adjoint technique principal 1ère classe	SYM PYRENEES-MEDITERRANEE
147	Madame	Michelle	FURRASOLA	Adjoint administratif principal 1ère classe	SYM PYRENEES-MEDITERRANEE

	CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	GRADE	COLLECTIVITÉ
1	Madame	Laure	ARGUSA	Rédacteur	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
2	Madame	Dolores	BALBOA	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
3	Madame	Nathalie	BELLATON	Adjoint administratif principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
4	Madame	Nathalie	BERGES	Adjoint administratif principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
5	Madame	Janou	BESSON	Rédacteur	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
6	Madame	Josille	BILLES	Adjoint administratif principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
7	Madame	Nathalie	BLANC	Adjoint administratif principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
8	Madame	Marie-France	CAMPI	Assistant socio-éducatif 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
9	Madame	Aline	CAPALLERE	Adjoint administratif principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
10	Monseigneur	Cyril	CASALS	Agent de maîtrise principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
11	Madame	Chantal	CUFI PEYTAVI	Rédacteur	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
12	Madame	Catherine	FABRE	Médecin hors classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
13	Madame	Marie-Ange	FABRE	Adjoint administratif principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
14	Monseigneur	Laurent	FALCOU	Adjoint administratif principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
15	Madame	Valérie	GARCIA	Adjoint technique principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
16	Madame	Katia	GIOAN	Rédacteur	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
17	Madame	Catherine	GUERIN	Assistant socio-éducatif 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
18	Madame	Christine	JONCA	Assistant socio-éducatif 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
19	Madame	Catherine	LENESA	Conseiller supérieur socio-éducatif	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
20	Monseigneur	Patrick	LLORENTE	Technicien principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
21	Madame	Caroline	MZOURI	Adjoint administratif principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
22	Madame	Christine	PAVROU	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
23	Madame	Céline	PERNNIER	Attaché territorial	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
24	Monseigneur	Christophe	PLA	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
25	Monseigneur	Jean-François	VILAR	Technicien	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

26	Madame	Virginie	SASOT	Rédacteur principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
27	Monsieur	Axel	SALY	Technicien principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
28	Monsieur	Frédéric	SALIS	Adjoint technique principal 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
29	Monsieur	Didier	ROUSSET	Assistant socio-éducatif 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
30	Madame	Mégali	ROUGE	Ingénieur principal	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
31	Madame	Sylvie	ROQUE	Assistant socio-éducatif 1ère classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
32	Monsieur	Jérôme	RAMIREZ	Adjoint administratif principal 2ème classe	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
33	Madame	Josiane	CASANOVAS	Rédacteur	à la mairie de PORTA
34	Monsieur	Stéphane	PORTELLA	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de CERBERE
35	Monsieur	Didier	LABATUT	Adjoint technique	à la mairie de LE BARCARES
36	Monsieur	Cyril	CAUNEILLE	Adjoint technique territorial	à la mairie de TAUTAVEL
37	Madame	Valérie	DURAN	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	à la mairie de TAUTAVEL
38	Monsieur	Jean-Jacques	FLAMAND	Adjoint technique territorial	à la mairie de TAUTAVEL
39	Madame	Sylvie	GRAZELLES	Adjoint territorial d'animation	à la mairie de TAUTAVEL
40	Monsieur	Xavier	LLOPART	Adjoint administratif territorial	à la mairie de TAUTAVEL
41	Madame	Carole	NAVARRO	Adjoint administratif territorial	à la mairie de TAUTAVEL
42	Madame	Marie-Josée	CAMPS	Assistante familiale	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
43	Madame	Hélène	DE MAURY	Assistante familiale	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
44	Madame	Edith	PATZELT	Assistante familiale	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
45	Madame	Véronique	SANCHEZ	Assistante familiale	au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
46	Madame	Françoise	COLLARD	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	au CCAS de la commune de BOMPAS
47	Monsieur	Eric	ESCARBASSIERE	Agent de maîtrise principal	à la mairie de BOMPAS
48	Monsieur	Patrick	TEXTORIS	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de BOMPAS
49	Monsieur	Gerard	MARCEROU	Adjoint administratif 1ère classe	à la mairie de PRATS-DE-SOURNIA
50	Madame	Chantal	AULET	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de CANET EN ROUSSILLON
51	Madame	Marie	AVALO	Adjoint technique	à la mairie de CANET EN ROUSSILLON

52	Monsieur	Nicolas	FABRE	Ingenieur en chef	à la mairie de CANET EN ROUSSILLON
53	Monsieur	Franck	GENG	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de CANET EN ROUSSILLON
54	Monsieur	Fabrice	GUIRAL	Chef service de police principal 1ère classe	à la mairie de CANET EN ROUSSILLON
55	Madame	Francine	LABARTHE	Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1ère classe	à la mairie de CANET EN ROUSSILLON
56	Madame	Kaïa	LAFONT	Adjoint technique	à la mairie de CANET EN ROUSSILLON
57	Madame	Fredérique	SUBIRANA	Adjoint administratif principal 2ème classe	à la mairie de CANET EN ROUSSILLON
58	Monsieur	Thierry	ASTRUCH	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	à la communauté de communes ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS
59	Monsieur	Christian	ESTEVE	Agent de maîtrise principal	à la communauté de communes ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS
60	Madame	Marianne	FERNANDEZ CASSOLY	Ingenieur territorial	à la communauté de communes ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS
61	Monsieur	Fredéric	PAGES	Animateur territorial	à la communauté de communes ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS
62	Monsieur	Jean-Luc	SEGU	Agent de maîtrise principal	à la communauté de communes ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS
63	Madame	Jacqueline	ELBECHIR	Assistante maternelle	au CCAS de la commune de SAINT-ESTEVE
64	Monsieur	Didier	BOUSQUET	Educateur APS principal 1ère classe	à la mairie de SAINT-ESTEVE
65	Monsieur	Nicolas	GOMEZ	Adjoint administratif principal 2ème classe	à la mairie de SAINT-ESTEVE
66	Madame	Nadine	PUIGREDO	Adjoint administratif principal 2ème classe	à la mairie de SAINT-ESTEVE
67	Monsieur	Emmanuel	SIERRA	Educateur APS principal 1ère classe	à la mairie de SAINT-ESTEVE
68	Monsieur	Jean-Paul	LEBRUN	Attaché principal	à la mairie de CABESTANY
69	Monsieur	Christophe	NOU	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie d'ELNE
70	Madame	Valérie	PALLISSE	ATSEM principal 2ème classe	à la mairie d'ELNE
71	Monsieur	François	BATLLO	Agent de maîtrise principal	au SYDETOM 66
72	Monsieur	Laurent	BAUXELLS	Adjoint technique principal 2ème classe	au SYDETOM 66
73	Monsieur	Cyril	BOSTYN	Agent de maîtrise	au SYDETOM 66
74	Monsieur	Joseph	CAUSADIAS	Agent de maîtrise principal	au SYDETOM 66
75	Monsieur	Jean-Michel	CASES	Agent de maîtrise	au SYDETOM 66
76	Monsieur	Sebastien	DESTAVILLE	Adjoint technique principal 2ème classe	au SYDETOM 66
77	Madame	Emilia	MARTINEZ	Adjoint technique principal 2ème classe	au SYDETOM 66

78	Madame	Ginette	FIGUERES	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de BAHO
79	Madame	Myriam	NOMICO	ASEM principal 2ème classe	à la mairie de BAHO
80	Monsieur	David	DELOUBIERE	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie d'ARGELES-SUR-MER
81	Monsieur	Denis	GIMENEZ	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	à la mairie d'ARGELES-SUR-MER
82	Madame	Pascale	AZEMA	Rédacteur principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
83	Madame	Véronique	BAGNOULS	Rédacteur	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
84	Madame	Catherine	BAILLETTE	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
85	Madame	Patrick	BARDEIRA	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
86	Monsieur	Lionel	BERBAIN	Professeur d'enseignement artistique classe nouvelle	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
87	Madame	Laurence	BORREIL	Attachée hors classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
88	Madame	Laurence	BOSO	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
89	Monsieur	Pascal	BRUZY	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
90	Monsieur	Bernard	CARRILLO	Technicien	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
91	Monsieur	Philippe	PUJOL	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
92	Monsieur	Christian	DE LA LLAVE	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
93	Monsieur	Bouchaib	FARTAH	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
94	Madame	Nadine	LOPEZ	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
95	Madame	Marie-Claire	MILLAN	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
96	Madame	Caroline	PERISSE-GONZALEZ	Rédacteur	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
97	Monsieur	Cyril	RODRIGUEZ	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
98	Monsieur	Franck	SASOT	Agent de maîtrise principal	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
99	Monsieur	Cédric	TILLARD	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
100	Madame	Cécile	ACRIZ	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
101	Monsieur	Christophe	ALGRIN	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
102	Monsieur	Laurent	ANDRES	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
103	Madame	Danielle	ARCHAMBEAU	ATSEM principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN

104	Monsieur	Eric	ARSANT	Technicien	à la mairie de PERPIGNAN
105	Monsieur	Christophe	AUBAUD	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
106	Monsieur	Eric	BACHES	Brigadier-chef principal	à la mairie de PERPIGNAN
107	Monsieur	David	BAILLS	Adjoint administratif principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
108	Monsieur	Bruno	BAPTISTE	Adjoint technique	à la mairie de PERPIGNAN
109	Madame	Jeannette	BAPTISTE	Adjoint technique	à la mairie de PERPIGNAN
110	Monsieur	Lionel	BARANDE	Brigadier-chef principal	à la mairie de PERPIGNAN
111	Monsieur	Mohammed	BELHARRI	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
112	Monsieur	Thierry	BEN KADDOUR BEN RAHO	Adjoint d animation	à la mairie de PERPIGNAN
113	Monsieur	Nasser	BENSALAH	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
114	Monsieur	Jérôme	BERDAGUER	Technicien principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
115	Monsieur	Jean-Jaques	BESSIERES	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
116	Monsieur	Bruno	BOIVIN	Technicien principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
117	Monsieur	René	BOIX	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
118	Madame	Isabelle	BONNAIL	Attaché territorial	à la mairie de PERPIGNAN
119	Monsieur	Bruno	BOUSQUET	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
120	Madame	Chantal	CARMONA	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
121	Madame	Monica	CASCALDES	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
122	Monsieur	Bernard	CAYRO	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
123	Monsieur	Sébastien	CHABROL	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
124	Monsieur	Makram	CHENNOUFI	Animateur 2011	à la mairie de PERPIGNAN
125	Monsieur	Steve	COIGNE	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
126	Monsieur	André	COLOMBUS	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
127	Monsieur	Francis	CROS	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
128	Madame	Marie-Laurence	DANIEL	Rédacteur	à la mairie de PERPIGNAN
129	Madame	Laurette	DE BATTISTI	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN

130	Madame	Isabelle	DESSOIR	Adjoint technique	à la mairie de PERPIGNAN
131	Madame	Cornne	DI FRAJA	Adjoint administratif	à la mairie de PERPIGNAN
132	Madame	Khedidja	DJA BOUABDALLAH	Adjoint du patrimoine	à la mairie de PERPIGNAN
133	Madame	Bernadette	DOMENECH	Animateur principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
134	Madame	Claire	DOUCET	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
135	Madame	Christel	FAGEDA	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
136	Monsieur	Joël	FALGARONNE	Technicien principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
137	Madame	Olivia	FARINES	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
138	Madame	Edwige	FLORI	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
139	Monsieur	Charles	FRENZ	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
140	Monsieur	Christophe	FUSTER	Agent de maîtrise	à la mairie de PERPIGNAN
141	Madame	Patricia	GARCIES	Adjoint administratif principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
142	Madame	Briette	GAVRAUD	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
143	Madame	Christine	GOURDIOLE	Assistante maternelle	à la mairie de PERPIGNAN
144	Madame	Pascale	HALPERE	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
145	Madame	Nelly	IDRE	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
146	Monsieur	Denis	LABARBERA	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
147	Madame	Muriel	LALANNE	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
148	Madame	Christine	LAPLUIE	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
149	Madame	Nathalie	LARIBI	Adjoint d'animation principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
150	Madame	Céline	LEBRUN	Rédacteur principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
151	Monsieur	Pierre	LLORRET	Rédacteur principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
152	Madame	Karne	LOPEZ	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
153	Monsieur	Mohamed	MAKHOUF	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
154	Madame	Patricia	MARSELLI	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
155	Monsieur	Gilles	MAAS	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN

156	Monsieur	Laurent	MATILLO	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
157	Madame	Sophie	MIQUEL	Attaché principal	à la mairie de PERPIGNAN
158	Madame	Cécile	MOINS	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
159	Monsieur	Christophe	MONESTIER	Ingenieur principal	à la mairie de PERPIGNAN
160	Monsieur	Xavier	MORE	Technicien principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
161	Madame	Catherine	NIERGA	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
162	Monsieur	Nasser	NOUALI	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
163	Monsieur	Mohamed	OUCHENE	Agent de maîtrise	à la mairie de PERPIGNAN
164	Madame	Lisabelle	PAGNIEZ	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
165	Madame	Lydie	PASTOR	Assistante maternelle	à la mairie de PERPIGNAN
166	Madame	Sophie	PERONNE	Adjoint technique	à la mairie de PERPIGNAN
167	Monsieur	Pascal	PIDOUX	Adjoint administratif principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
168	Monsieur	Alexandre	PLA	Adjoint administratif principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
169	Monsieur	Mohamed	RABHI	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
170	Madame	Patricia	RAYNAL	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
171	Madame	Anne	RENNETEAU	Adjoint administratif principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
172	Madame	Christine	REYNAL	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
173	Madame	Stephanie	ROULIE	Technicien principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
174	Monsieur	Stephane	SALUZZO	Agent de maîtrise principal	à la mairie de PERPIGNAN
175	Monsieur	David	SEGARRA	Adjoint technique principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
176	Madame	Chantal	TORRES	Adjoint administratif principal 2ème classe	à la mairie de PERPIGNAN
177	Monsieur	Dominique	TRONYO	Adjoint technique principal 1ère classe	à la mairie de PERPIGNAN
178	Monsieur	Philippe	NOUARD	Attaché territorial	au CCAS de la commune de CANET EN ROUSSILLON
179	Monsieur	Claude	BADIE	Adjoint administratif principal 2ème classe	à la mairie de THUIR
180	Madame	Cotinne	RUDELLE	ATSEM principal 1ère classe	à la mairie de THUIR
181	Madame	Laurence	VIGNAUX	Adjoint technique	à la mairie de THUIR

182	Monsieur	Jean-Claude	BAVEREL	Adjoint technique principal 2ème classe	à l'OPH des PYRENEES-ORIENTALES
183	Madame	Nathalie	FOEGLE	Adjoint technique principal 2ème classe	à l'OPH des PYRENEES-ORIENTALES
184	Madame	Christine	LAFONT	Assistante technique	à l'OPH des PYRENEES-ORIENTALES
185	Madame	Cotinne	MANGIN	Gestionnaire administratif spécialisé	à l'OPH des PYRENEES-ORIENTALES
186	Madame	Marie-Pierre	PINEAU	Adjoint technique principal 1ère classe	à l'OPH des PYRENEES-ORIENTALES
187	Monsieur	Serge	RUIZ	Assistant technique	à l'OPH des PYRENEES-ORIENTALES
188	Monsieur	Thierry	SABOUREAU	Adjoint technique principal 2ème classe	à l'OPH des PYRENEES-ORIENTALES
189	Monsieur	Bernard	SALES	Ouvrier de maintenance spécialisé	à l'OPH des PYRENEES-ORIENTALES
190	Monsieur	Jean-Luc	SALMERON	Ouvrier de maintenance spécialisé	à l'OPH des PYRENEES-ORIENTALES
191	Monsieur	Mohamed	SAOUDI	Adjoint technique principal 1ère classe	à l'OPH des PYRENEES-ORIENTALES
192	Monsieur	Frédéric	THUBERT	Ouvrier de maintenance spécialisé	à l'OPH des PYRENEES-ORIENTALES
193	Monsieur	Gilles	AULAGNER	Agent de maîtrise	à la mairie de CANOHES
194	Monsieur	Pascal	BORT	Adjoint technique principal de 2ème classe	à la mairie de CANOHES
195	Madame	Brigitte	VIALLE	Agent de maîtrise	à la mairie de CANOHES
196	Madame	Isabelle	DURAN	Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	à la mairie de SALELLES
197	Madame	Carine	CURSANO	Adjoint administratif principal 1ère classe	à la communauté de communes VALLESPIN
198	Madame	Ingrid	MORATO	Adjoint territorial principal du patrimoine 1ère classe	à la mairie de CERET
199	Madame	Françoise	SANCHEZ	Adjoint technique	à la mairie de CERET
200	Monsieur	David	THOMAS	Technicien principal 1ère classe	au Syndicat mixte de la TET-BASSIN VERSANT
201	Monsieur	Mohammed	MEDDAH	Adjoint technique principal 1ère classe	au CCAS de la commune de PERPIGNAN
202	Monsieur	Hubert	PAIN	Agent social principal 2ème classe	au CCAS de la commune de PERPIGNAN
203	Madame	Sandrine	RAULT	Agent social principal 2ème classe	au CCAS de la commune de PERPIGNAN
204	Madame	Roxane	BARBER	Infirmier cadre de santé paramédical	au Centre Hospitalier de PERPIGNAN
205	Madame	Ludmilla	GARNIER	Aide-soignante	au Centre Hospitalier de PERPIGNAN
206	Monsieur	Frédéric	PORTELLI	Infirmier de classe supérieure	au Centre Hospitalier de PERPIGNAN
207	Madame	Evelyne	THADEE	Aide-soignante	au Centre Hospitalier de PERPIGNAN

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Annexe n°3
Arrêté portant attribution de la Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

Médaille Argent

208	Monsieur	José	FERNANDEZ	Agent de maîtrise principal	à la mairie de BANYULS-SUR-MER
209	Madame	Carole	INGARAO	Agent de maîtrise	à la mairie de BANYULS-SUR-MER
210	Monsieur	Cédric	TAHOUES	Brigadier-chef principal de police municipale	à la mairie de BANYULS-SUR-MER
211	Monsieur	Patrice	CAUFAPE	Agent de maîtrise territorial	à la mairie de TOULOUGES
212	Monsieur	Henri	HOSTAILLE	Animateur principal 1ère classe	à l'office municipal de la jeunesse et de la culture de la mairie de TOULOUGES
213	Madame	Sandrine	ORLANDO	Educateur principal de jeunes enfants	à la mairie de TOULOUGES
214	Madame	Bernadette	LARGET	Agent social territorial	au CCAS de la commune de PORT-VENDRES
215	Madame	Françoise	LLASSAT	Agent social territorial	au CCAS de la commune de PORT-VENDRES
216	Madame	Andrée	RUIZ	Adjoint administratif principal 2ème classe	au CCAS de la commune de PORT-VENDRES
217	Madame	Christel	HUGUES	Attaché territorial	à la mairie de SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE
218	Monsieur	André	PAGES	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	à la mairie de SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service Eau et Risques

Cellule de Veille
Opérationnelle et de
Coordination des Exploitants
Routiers

Dossier suivi par :
Claude Marcerou

☎ : 04.68.38.10.60
☎ : 04.68.38.10.59
✉ : claudemarcerou
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 22 NOV. 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°
DDTN/SER/2019 326-0001

portant réglementation de la circulation sur
l'autoroute A9, échangeur de Perpignan Sud
(N° 42), dans le cadre de travaux de réfection de
chaussée sur le giratoire Euro Méditerranée

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-9

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 7 février 1992 modifié par celui du 29 décembre 1997 approuvant la convention passée entre l'État et la Société Autoroutes du Sud de la France pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 2e partie, signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 31 juillet 2002,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 novembre 2011 portant réglementation de la police sur l'autoroute « La Languedocienne » (A9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 février 2011 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute « La Languedocienne » (A9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

Vu la demande du Département en date du 08 novembre 2019 concernant des travaux de réfection d'enrobé au giratoire de l'échangeur de Perpignan Sud (Euro-Méditerranée) qui nécessitent la fermeture de cet échangeur

Vu l'avis favorable des services de DGITM/DIT/GRA en date du 21 novembre 2019,

Vu l'avis favorable du Commandant de groupement de gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales en date du 21 novembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-COOR-2018155-019 du 4 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, modifié

Vu la décision du 16 octobre 2019 portant subdélégation de signature,

CONSIDÉRANT le code général des collectivités territoriales et notamment son article qui L2213-1 qui confie au préfet de département le pouvoir de police de la circulation sur les routes à grande circulation,

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de chaussée sur le giratoire Euro-Méditerranée en sortie de l'échangeur de Perpignan Sud nécessite la fermeture de cet échangeur pour la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents et des entreprises chargées de l'exécution des travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

Afin de permettre aux services du Département des Pyrénées-Orientales de réaliser des travaux de réfection de chaussée au giratoire de l'échangeur de Perpignan Sud (Euro-Méditerranée) qui nécessiteront la fermeture de cet échangeur, Vinci-autoroutes, réseau ASF est autorisé à mettre en place les restrictions de circulation décrites dans l'article 3.

Article 2 :

Les travaux se situent sur la commune de Perpignan. Ils sont réalisés la nuit du 28 au 29 novembre 2019 de 20H00 à 07H00.

Ils concernent la réfection de chaussée de la totalité du giratoire de l'échangeur de Perpignan Sud (Euro-Méditerranée).

L'échangeur N°42 de Perpignan Sud sera totalement fermé.

Les usagers désirant emprunter l'autoroute A9 à l'échangeur de Perpignan Sud (n°42) pour prendre la direction de Narbonne seront orientés vers l'échangeur de Perpignan Nord (n°41) en suivant l'itinéraire S12 balisé du plan de gestion de trafic de l'autoroute A9 dans la traversée du département des Pyrénées-Orientales (PGT 66).

Les usagers désirant emprunter l'autoroute A9 à l'échangeur de Perpignan Sud (n°42) pour prendre la direction de l'Espagne seront orientés vers l'échangeur de Perpignan Nord (n°41) en suivant l'itinéraire S13 balisé du PGT 66.

Les usagers en provenance de Montpellier et souhaitant emprunter la sortie n°42 Perpignan Sud pourront sortir à l'échangeur précédent de Perpignan Nord N°41, ils suivront alors l'itinéraire S11 du PGT 66 pour rejoindre la zone de Perpignan Sud.

Les usagers en provenance de l'Espagne et souhaitant emprunter la sortie n°42 Perpignan Sud pourront sortir à l'échangeur précédent du Boulou N° 43, ils suivront alors l'itinéraire S14 du PGT 66 pour rejoindre la zone de Perpignan Sud.

Les usagers seront informés de ces travaux par des messages affichés sur les panneaux à messages variables en section courante.

L'information sera relayée par le biais de Radio Vinci Autoroutes 107.7.

Article 3 :

En dérogation à l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier en date du 15 février 2011 l'échangeur N°42 de Perpignan Sud sera totalement fermé du 28 novembre 2019 à 20H00 au 29 novembre 2019 à 07H00.

Article 4 :

Si les conditions météorologiques ou des problèmes techniques ne permettent pas de réaliser les travaux les la nuit du 28 novembre 2019 au 29 novembre 2019, les dispositions prévues et indiquées à l'article 2 peuvent être reportées à la première date permettant leur réalisation dans les mêmes conditions.

Article 5 :

La signalisation de chantier nécessaire à ces restrictions de circulation (panneaux, cônes de signalisation de type K5a...) est mise en place par la société Autoroutes du Sud de la France conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation temporaire sur autoroute (8ème partie de l'instruction interministérielle de 2009).

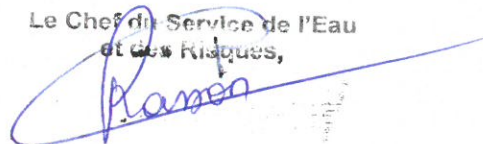
En plus de toute signalisation définie ci-dessus, l'entreprise chargée de l'exécution des travaux prend les mesures de protection et de signalisation utiles, sous le contrôle des services de la Société Autoroutes du Sud de la France.

Article 6 :

Le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées Orientales, le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées Orientales, le Commandant de groupement de gendarmerie départementale des Pyrénées Orientales, le Directeur départemental de la sécurité publique, le Directeur régional des services de l'exploitation Languedoc-Roussillon de Narbonne de la Société Autoroutes du Sud de la France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont ampliation sera adressée au Service du contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes et au centre zonal opérationnel de crise (zone de défense sud).

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
p/Le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer
des Pyrénées-Orientales.

Le Chef de Service de l'Eau
et des Risques,



Nicolas RASSON

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Cellule de Veille
Opérationnelle et de
Coordination des Exploitants
Routiers

Dossier suivi par :
Claude Marcerou

☎ : 04.68.38.10.60
☎ : 04.68.38.10.59
✉ : claude.marcerou
@pyrenees-orientales.gouv.f

Perpignan, le 22 NOV. 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°
DDTM/SE/2019/326-0002

portant réglementation de la circulation sur
l'autoroute A9, échangeur du Boulou (N° 43), dans
le cadre de travaux de mise à 2 × 3 voies entre Le
Boulou et la frontière espagnole.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-9

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 7 février 1992 modifié par celui du 29 décembre 1997 approuvant la convention passée entre l'État et la Société Autoroutes du Sud de la France pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 2e partie, signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 31 juillet 2002,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 novembre 2011 portant réglementation de la police sur l'autoroute « La Languedocienne » (A9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 février 2011 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute « La Languedocienne » (A9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 octobre 2009 portant déclaration d'utilité publique les travaux d'élargissement de l'autoroute A9 entre Perpignan Nord et la frontière espagnole et sa prorogation par arrêté préfectoral en date du 6 mai 2014,

Vu l'avis favorable des services de DGITM/DIT/GRA en date du 21 novembre 2019,

Vu l'avis favorable du conseil départemental des Pyrénées-Orientales en date du 15 novembre 2019,

Vu l'avis favorable du Commandant de groupement de gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales en date du 18 novembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-COOR-2018155-019 du 4 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, modifié

Vu la décision du 16 octobre 2019 portant subdélégation de signature,

CONSIDÉRANT le code général des collectivités territoriales et notamment son article qui L2213-1 qui confie au préfet de département le pouvoir de police de la circulation sur les routes à grande circulation,

CONSIDÉRANT que les travaux de mise à 2 × 3 voies de l'autoroute A9 entre la barrière de péage du Perthus et la frontière espagnole nécessite de réglementer temporairement au niveau de l'échangeur du Boulou (N° 43) pour la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents de la Société Autoroutes du Sud de la France et des entreprises chargées de l'exécution des travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre du chantier d'élargissement de la section 3 de l'A9 entre le PK 271+600 de la barrière pleine voie du Perthus et le PK 280+500 de la frontière avec l'Espagne et afin de procéder à la requalification du diffuseur n°43 du Boulou, Vinci Autoroutes, réseau ASF doit mettre en place des restrictions de circulation.

Cet arrêté s'inscrit dans le cadre de la phase en cours de l'élargissement de l'A9.

Article 2 :

Afin d'offrir le maximum de sécurité, les modes d'exploitation retenus consistent :

- À procéder de nuit à des fermetures de bretelles du diffuseur n°43 du Boulou avec déviations associées, suivant le calendrier des travaux de l'article 3. La plage horaire de fermeture pourra être adaptée à la densité du trafic
- À maintenir des voies de circulation réduites en largeur ou pas, associées à des bandes latérales réduites ou pas.
- À procéder de manière continue sur tout le linéaire précité, à l'application d'une signalisation horizontale de couleur jaune réflectorisée que les voies soient de largeurs réduites ou pas. Les zones dont les travaux seront réputés terminés porteront une signalisation de couleur blanche et la 3ème voie restera neutralisée sauf en cas de besoin ponctuel lié à l'exploitation du chantier.
- Sur toute la zone précitée à l'article 1, la vitesse sera limitée à 90 km/h pour les voitures et 70 km/h pour les véhicules supérieurs à 3,5 t et les caravanes et ce dans les 2 sens de circulation.
- Dans les zones de double sens de circulation, la vitesse sera limitée à 70 km/h pour tous les véhicules, excepté dans les zones de basculement où elle sera limitée à 50 km/h
- À interdire tout dépassement aux véhicules supérieurs à 3,5 t et les caravanes, sur la totalité de la zone précitée à l'article 1 et dans les 2 sens de circulation.
- À mettre en place un dispositif de circulation à double sens de circulation dit 2+2 & 0 entre les PK 280+400 et 275+850. Sur ce linéaire, la circulation se fera avec 2 voies réduites en largeur, par sens et sur la même chaussée. Les voies de droite et de gauche auront respectivement des largeurs de 3,20 m associées à des bandes latérales de largeurs réduites ou nulles.
- À procéder à des bouchons mobiles suivis ou pas de microcoupures d'autoroute d'une durée de 10 minutes maximum dans un ou deux sens et en présence ou pas des forces de l'ordre. La réalisation de ces bouchons mobiles et microcoupures n'étant pas programmable dans le calendrier des travaux, ils seront réalisés au gré des besoins et dans la stricte application des procédures et des conditions de sécurité des automobilistes.

Article 3 :

Au diffuseur n°43 du Boulou

- 1) Fermetures de la sortie en provenance de l'Espagne, de l'entrée en direction de Perpignan et de l'entrée en direction de l'Espagne :
 - Nuit du 25 novembre au 26 novembre 2019 (1 nuit de 21h00 à 7h00)
 - Nuits du 27 au 29 novembre 2019 (2 nuits de secours)
 - Nuits du 10 au 13 décembre 2019 (3 nuits de secours)
- 2) Fermetures de la sortie en provenance de l'Espagne, de l'entrée en direction de Perpignan :
 - Nuits du 27 au 29 novembre 2019 (2 nuits de 21h00 à 7h00)
 - Nuit du 03 au 04 décembre 2019 (1 nuit de 21h00 à 7h00)
- 3) Fermetures de la sortie en provenance de l'Espagne et de la sortie en provenance de Perpignan :
 - Nuit du 03 au 04 décembre 2019 (1 nuit de 21h00 à 7h00)
 - Nuit du 09 au 10 décembre 2019 (1 nuit de secours)

Mise en place d'un dispositif 2+2 & 0 suivant le calendrier ci-après, pour permettre la réalisation des lignes de joints de 3 viaducs et des chaussées définitives :

- La circulation sera à double sens sur le sens Espagne – France entre le lundi 25 novembre 2019 et le lundi 02 décembre 2019
- Ce dispositif pourra être prolongé jusqu'au mardi 03 décembre 2019 (1 jour de secours).

Article 4 :

Lors de la fermeture de l'entrée vers l'Espagne, les usagers pourront emprunter l'A9 au diffuseur n°42 de Perpignan Sud après avoir suivi l'itinéraire S14 du plan de gestion de trafic de l'autoroute A9 dans la traversée du département des Pyrénées-Orientales (PGT 66), balisé jusqu'au diffuseur n°42 de Perpignan Sud.

Lors de la fermeture de l'entrée vers Perpignan, les usagers pourront emprunter l'A9 au diffuseur n°42 de Perpignan Sud après avoir suivi l'itinéraire S14 du PGT 66, balisé jusqu'au diffuseur n°42 de Perpignan Sud.

Lors de la fermeture de la sortie en provenance de l'Espagne, les usagers désirant quitter l'A9 pourront le faire au diffuseur n°42 de Perpignan Sud et suivront l'itinéraire S13 du PGT 66 balisé jusqu'au diffuseur n°43 du Boulou.

Lors de la fermeture de la sortie en provenance de Perpignan, les usagers désirant quitter l'A9 pourront le faire au diffuseur n°42 de Perpignan Sud et ils suivront alors l'itinéraire S13 du PGT 66 balisé jusqu'au diffuseur n°43 du Boulou.

Article 5 :

Les usagers seront informés des fermetures partielles du diffuseur du Boulou :

- Par affichage de messages sur Panneaux à Messages Variables (PMV) fixes ou mobiles.
- Par diffusion d'informations en temps réel sur Radio Vinci Autoroutes sur 107,7 mhz.
- Par voie de presse pour les fermetures partielles.
- Par voie informatique via le site internet dédié au chantier.
- Par le biais du numéro unique Vinci Autoroutes 3605, actif 24 h/24.

Article 6 :

En dérogation à l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier en date du 15 février 2011 l'inter-distance entre le chantier objet du présent arrêté et tout autre chantier nécessaire à l'entretien de l'autoroute peut être ramené à 0 km. La longueur des neutralisations de voies pourra être supérieure à 6 km sans excéder 10 km.

Article 7 :

La signalisation de chantier nécessaire à ces restrictions de circulation (panneaux, cônes de signalisation de type K5a....) est mise en place par Autoroutes du Sud de la France conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation temporaire sur autoroute (8ème partie de l'instruction inter-ministérielle de 2009).

En plus de toute signalisation définie ci-dessus, l'entreprise chargée de l'exécution des travaux prend les mesures de protection et de signalisation utiles, sous le contrôle des services d'Autoroutes du Sud de la France. Le peloton autoroute de Pollestres, territorialement compétent sur le secteur, pourra s'assurer à tout moment du respect de la signalisation temporaire par les usagers de l'axe autoroutier.

Article 8 :

Le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées Orientales, le Commandant de groupement de gendarmerie départementale des Pyrénées Orientales, le Directeur régional des services de l'exploitation Languedoc-Roussillon de Narbonne de la Société Autoroutes du Sud de la France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont ampliation sera adressée au Service du contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes et au centre zonal opérationnel de crise (zone de défense sud).

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
p/Le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer
des Pyrénées-Orientales.

Le Chef de Service de l'Eau
Et de la Pluie,
Nicolas RASSON

Nicolas RASSON



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service de l'eau et des risques

Unité Police de l'eau et des
milieux aquatiques

Dossier suivi par :
Frédéric Egéa

tél : 04.68.38.10.79

✉ : frederic.egca
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **22 NOV. 2019**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° **DDTM/SEM/2019 326-0003**
portant ouverture de l'enquête publique préalable à la
demande d'autorisation environnementale au titre de
l'article R.123-9 du Code de l'environnement pour les
travaux de remise en service et d'augmentation de
puissance de la centrale hydroélectrique de la Pinouse
sur le territoire de la commune de Valmanya.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale sur le territoire de la commune de Valmanya, déposé le 04 décembre 2018, complété le 02 octobre 2019 par la SARL CHEFA et déclaré régulier le 14 octobre 2019 ;

Vu la décision du 15 octobre 2018 arrêtant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2019 pour le département des Pyrénées-Orientales ;

Vu la décision n° E19000211/34 du 03 novembre 2019 par laquelle Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montpellier a désigné, pour les besoins de cette enquête, Monsieur Gérard Manié, retraité de la fonction publique d'état, en qualité de commissaire enquêteur ;

Considérant qu'il ressort du Code de l'environnement que la demande d'autorisation environnementale ci-dessus mentionnée doit faire l'objet d'une enquête publique ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête publique ;

Considérant que l'affichage proposé par le maître d'ouvrage est jugé conforme par le commissaire enquêteur ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;

Arrête :

Il sera procédé, du vendredi 10 janvier 2020 à 09h00 au vendredi 24 janvier 2020 à 16h30, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale faite par la SARL CHEFA, au titre du Code de l'environnement, dans le département des Pyrénées-Orientales sur le territoire de la commune de Valmanya.

A l'issue de l'enquête, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales prendra une décision d'autorisation assortie de prescriptions ou une décision de refus de la demande au titre du Code de l'environnement.

Article 1 :

Aux termes de la décision n° E19000211/34 du 3 novembre 2019 du Tribunal administratif, Monsieur Gérard Manié, retraité de la fonction publique d'Etat, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour les besoins de cette enquête.

Article 2 :

Le dossier d'enquête, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale, ainsi que d'un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, pourront être consultés en mairie de Valmanya durant ce délai, afin que toute personne puisse en prendre connaissance sur place aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés, soit, aux jours et horaires suivants :

Commune	Adresse	Horaires d'ouverture au public
Valmanya	Mairie de Valmanya Carrer de l'ajuntament 66320 Valmanya	vendredi de 13h30 à 16h30

Par ailleurs, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête sur support papier auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des territoires et de la mer – Service eau et risques – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN cedex) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le dossier d'enquête sera également consultable sous forme numérique sur le site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Orientales :

<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public pour consulter le dossier aux lieux et heures suivants :

- Direction des territoires et de la mer de Pyrénées-Orientales – Service de l'eau et des risques, 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 Perpignan cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, chaque personne pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet en mairie ou les adresser par écrit à la mairie de Valmanya siège de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur – Enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale porté par la SARL CHEFA pour les travaux de remise en service de la centrale hydroélectrique dit « de la Pinouse », Mairie carrer de l'ajuntament 66320 Valmanya, qui les annexera au registre après les avoir visées ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-ep3@pyrenees-orientales.gouv.fr

Les observations et propositions effectuées sur le registre seront tenues à la disposition du public en mairie de Valmanya, Mairie de Valmanya carrer de l'ajuntament 66320 Valmanya. Celles transmises par courrier électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État susmentionné.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de Monsieur Barnéda 184, rue Louis Braille 66000 Perpignan, représentant la SARL CHEFA.

Article 3 :

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public, comme suit :

En mairie de Valmanya : le vendredi 10 janvier 2020 de 13h30 à 16h30 et le vendredi 24 janvier 2020 de 13h30 à 16h30 ;

Article 4 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, inséré en caractères apparents dans deux journaux publiés dans le département des Pyrénées-Orientales dûment habilités à insérer les annonces judiciaires et légales. Cet avis sera rappelé dans ces mêmes journaux au cours des huit premiers jours de l'enquête.

Le présent arrêté et l'avis au public seront, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci, publiés par voie d'affichage et, éventuellement, par tous autres procédés par les soins du maire de la commune citée à l'article 1 qui en dressera procès-verbal pour être annexé au dossier.

Cet avis et le présent arrêté seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante :

<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

En outre, le maître d'ouvrage devra procéder, 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches, avec pour titre « **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE** », devront être visibles des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement.

Article 5 :

À l'expiration du délai de l'enquête, soit le vendredi 24 janvier 2020 à 16h30 ;, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 :

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra les dossiers d'enquête accompagnés des registres et des pièces annexes à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales avec un rapport sur l'enquête et, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables. Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Article 7 :

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera transmise à la mairie citée à l'article 1 ainsi qu'à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Orientales où ils seront à la disposition du public pendant un an, à l'adresse suivante :

<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau> ;

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication en s'adressant à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales (DDTM- 2 rue Jean Richepin- BP 50909- 66020 PERPIGNAN cedex), dans les conditions prévues au titre Ier de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Article 8 :

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Maire de la commune de Valmanya, Monsieur le Commissaire enquêteur et le responsable du projet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la commune de Valmanya.



Le Préfet
Philippe CHOPIN